

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE SAINT-DENIS DE LA REUNION

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-DENIS DE LA REUNION

Le Procureur de la République

Dominique AUTER

Vice Procureur

TGI St Denis de la Réunion

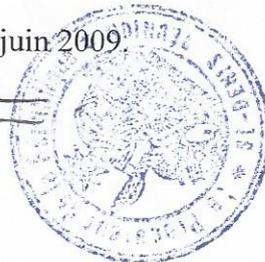
En 2007 une convention a été signée entre le Parquet de St Denis et les administrations de l'action sanitaire et sociale, des services vétérinaires et de la répression des fraudes et la SSA [REDACTED] ayant pour but de proposer une formation aux professionnels de la restauration ou de l'alimentaire en infraction, à titre de mesure alternative aux poursuites judiciaires.

Dans ce cadre, la SSA [REDACTED] a donné entièrement satisfaction aux différentes parties concernées, tant en ce qui concerne la formation dispensée, que le suivi assuré auprès des contrevenants au terme de la formation.

Par ailleurs cette société s'est soumise avec rigueur aux obligations de contrôle et de bilans qui lui ont été imposées.

L'efficacité de ce partenaire a incontestablement contribué à la réussite de cette mesure alternative, au point que sa collaboration a été étendue à une mesure équivalente en matière d'hygiène et sécurité du travail.

Fait au Parquet le 9 juin 2009.



TGI